
CABINET

**COMMUNICATION
DU MINISTRE EN CHARGE DES POSTES A
L'ENDROIT DES TRAVAILLEURS DE LA SOPECO**

- Brazzaville, le 9 juin 2021 -

La Société des Postes et de l'Épargne du Congo, SOPECO, la Poste, a pour mission la collecte, l'acheminement, la distribution de courriers mais aussi la commercialisation de produits financiers (transferts d'argent à l'international et en national ainsi que les produits d'assurance). Elle est, en outre, chargée d'assurer le Service Postal Universel lequel consiste à acheminer et distribuer le courrier sur l'ensemble du territoire à moindre coût.

Née des cendres de l'ONPT, suite à la scission entre l'opérateur historique, Sotelco, devenu Congo Telecom et SOPECO, la Poste connaît depuis plusieurs années une crise profonde et structurelle, exacerbée, aujourd'hui, par un environnement économique national et international difficile.

La libéralisation du secteur postal en 2009, et de fait l'intensification de la concurrence, mais aussi la crise du pétrole qui perdure, à laquelle s'est ajoutée, depuis le début de l'année 2020, la crise mondiale sanitaire et économique liée à la pandémie à coronavirus, ont contribué à fragiliser d'avantage la Poste qui n'a su prendre à temps le pas de sa modernisation.

Ainsi, la Poste souffre depuis de nombreuses années de plusieurs maux créant ainsi le terreau de tensions sociales de plus en plus récurrentes et de grèves sous fond, notamment, de retard de salaire depuis septembre 2017.

Chers travailleurs de la SOPECO,

Soucieux au premier chef de votre situation, le Président de la République, Son Excellence Monsieur Denis SASSOU NGUESSO a prescrit au Gouvernement, à travers son projet de société « LA MARCHE VERS LE DEVELOPPEMENT, ALLONS PLUS LOIN ENSEMBLE », d'œuvrer à la réforme, à la modernisation des institutions et des entités publiques, tout en veillant au respect et au maintien du dialogue social.

Fort de ces prescriptions, notre ministère a pu aboutir à :

- 1- A l'apurement de la dette de la mutuelle ex-ONPT estimée à 560 millions ;
- 2- A la restructuration de la SOPECO par l'allègement de son organigramme, faisant passer de treize (13) à quatre (4) le nombre de directions centrales ;
- 3- La conception et mise en route du Timbre Electronique dont une quote part de 10% reviendrait à la SOPECO.

Le résultat escompté étant de permettre à la SOPECO d'alléger ses charges, de se ressourcer financièrement et d'amorcer un nouveau virage vers la croissance.

Il est bien entendu que ces premières actions ne peuvent et ne doivent s'accompagner que d'une implication de tous et d'un regain d'effort pour relever les défis actuels de la Poste dans le dialogue permanent et la paix sociale.

A ce titre, nous sommes nous fixés une feuille de route afin de poursuivre ensemble la marche vers le développement dans le secteur postal, à savoir :

- Redynamiser et diversifier les activités postales ;
- Moderniser la Poste, notamment à travers la digitalisation de ses services et l'amélioration de ses outils de production ;
- Préserver la paix et le dialogue sociale au sein de l'entreprise ;
- Assurer le Service Postal Universel (octroi de la concession postale à la SOPECO, mise en place d'un Fonds de Service Postal Universel) ;

- Améliorer la gouvernance postale et lutter contre les antivaleurs ;
- Restaurer la Place du Congo sur l'échiquier postal international.

Chers travailleurs de la SOPECO,

Nous avons parcouru un chemin dans cet ambitieux projet, certes. Il est d'autant plus vrai et impérieux que nous intensifions, tous ensemble, la cadence, en témoigne la récurrence des tensions sociales et les attentes, estimables, des agents de la SOPECO.

Vous avez exprimé un mécontentement jonché d'interrogations, de scepticisme quant à la gestion de votre entreprise. Vous m'avez saisi, en ma qualité de chef de votre département garant de la paix sociale, afin que la lumière soit faite sur ces sujets et que des réponses vous soient apportées.

C'est donc à ce titre, que j'ai mis en place, le 20 mai dernier, un dispositif absolument inédit et exceptionnel : le comité de gestion. Composé des membres du Cabinet, de votre Direction Générale et de vos Représentants Syndicaux (le Postier et la Fésypostal), ce comité, dont j'assume personnellement la présidence, a pour objectif, pendant une période de trois (3) mois, d'examiner la situation des recettes et des dépenses de votre entreprise, afin de définir, de façon collégiale, les meilleures options visant à vous assurer de façon plus régulière des revenus, et vous rendre ainsi votre dignité d'homme et femme, de père et mère, enfants du Congo.

Les résultats escomptés portent sur :

- La réduction des délais de paiement entre chaque salaire ;
- L'assurance d'une meilleure communication des informations financières et d'exploitation auprès des collaborateurs ;
- La réappropriation des travailleurs de leurs outils de

- travail et de leur environnement professionnel ;
- L'intégration de la culture de service et l'implication de tous ;
 - La reprise en confiance et la défense des valeurs de votre entreprise.

Chers travailleurs de la SOPECO,

A présent, permettez-moi de partager, ici, en assemblée, les premiers résultats des séances de travail du Comité de gestion.

Du constat général, la SOPECO présente un tableau sombre au regard des chiffres fournis par la Direction Financière et Comptable pour une entreprise représentant le plus vaste réseau d'implantation au Congo.

Voilà ce qu'il ressort des données des cinq premiers mois de cette année 2021. Soyons très explicite.

Les revenus encaissés de ladite période se présente ainsi :

Janvier 2021 : 24.476.726 FCFA ;

Février 2021 : 20.262.127 FCFA ;

Mars 2021 : 23.029.907 FCFA ;

Avril 2021 : 17.923.432 FCFA ;

Mai 2021 : 22.215.631 FCFA.

Soit un montant cumulé de **107.907.817 FCFA**

A titre d'exemple, pour le mois de Janvier 2021 nous obtenons :

Vente timbres 1.516.490 FCFA ; Coupons Réponses 76 500 FCFA ; Affranchissement en numéraires 45.000 CFA ; Bons d'affranchissement 10.475 CFA ; Taxe sur colis postaux (CPX) 153.000 CFA ; Dépôt colis postaux (CPX) 555.963 CFA ; Avis CPX 26.400 CFA ; Sac M 0 FCFA ; Magasinage 6.000 CFA ; Recherche CPX 0 FCFA ;

Taxe Dédouanement Poste 217.500 FCFA ; Taxes Dédouanement colis postaux (CPX) 409.500 CFA ; Taxes Dédouanement EMS 0 FCFA ; Frais Terminaux 0 FCFA ;

Frais de Transit EMS 0 FCFA ; Redevance Boite postale 7.246.020 FCFA ; Souscription Boite Postale 5.100 FCFA ; Pénalités Boites Postales 1.560 FCFA ; Vente clés BP 2.500 FCFA ; Vente Emballages 3500 CFA ; Recettes EMS 85.500 FCFA ; Emission Fax 0 FCFA ; Commission MEI 9.804 FCFA ; Transport 192 980 FCFA ; Commission Chrono Cash 0 FCFA ; Produits navigation 0 FCFA ; Produits Carte Postale 0 FCFA, Produits Scannage 0 FCFA ; Produits saisis 0 FCFA ; Distribution courriers d'entreprise 0 FCFA, Code à Barre 7.100 FCFA ; Articles Philatéliques 0 FCFA ; Loyer encaissement par 1104 115.000 FCFA ; Loyer Banque Postale 8.995.981 FCFA ; Commission MoneyGram 4.380.118 FCFA ; Subvention versée par l'Etat 0 FCFA ; Commission Small World 130.115 FCFA; Subvention Fax 0 FCFA ; Commission sous agents 91.521 FCFA ; Commission NSIA 93.699 FCFA ; Commission Poste Mobile 0 FCFA ; Frais de Correspondance 0 FCFA.

Le Cumul des décaissements de la même période s'élève à **160.000.000 FCFA**. Soulignons que la SOPECO a payé en 2021 deux (2) mois de salaires, à savoir ceux du mois de juin 2020 et janvier 2021 pour un montant global de **77.829.636 FCFA**. Les autres charges d'exploitation portent notamment sur les paiements des factures des transporteurs aériens et terrestres dont l'activité de l'entreprise est totalement dépendant, mais aussi le moratoire de la CNSS (3 millions par mois) etc.

Vous remarquerez que les revenus de la période ne pouvant couvrir les charges, la Poste a eu recours aux facilités bancaires, remboursées, pendant 4 mois, par la facturation des loyers des sites occupés par la Banque Postale.

L'activité principale de la Poste telle que définie par les traités internationaux de l'Union Postale Universelle (UPU) et les textes de la SOPECO reposent sur les activités postales et les produits financiers. Les Postes du monde, et le Congo n'est pas en reste, dont le patrimoine immobilier est souvent conséquent tirent d'autres revenus de leurs activités annexes telle que la location immobilière.

Ce que nous observons au regard des données de la SOPECO est que les principaux revenus proviennent des activités annexes liées à la location des terrains et bâtiments de la Poste. L'activité relative à l'exploitation postale devient une activité secondaire génératrice de revenu. Cette remarque fondamentale permet de relever à quel point les travailleurs de la Poste se sont profondément éloignés de leur cœur de métier, et par conséquent des leviers qu'ils peuvent actionner, notamment en améliorant la productivité, le service rendu au client ou encore la qualité de service, afin d'accroître les revenus nécessaires à son développement.

Je vais à présent faire un focus sur l'activité relative à deux produits de la Poste : les transferts d'argent internationaux Moneygram et nationaux PosteMobile.

De janvier à mai 2021, la SOPECO a perçu vingt-six millions quatre-vingt-douze mille et quatre cent quarante-quatre (**26.092.444 FCFA**) francs de commissions Moneygram soit environ cinq millions deux cent mille (**5.200.000**) francs en moyenne par mois ; et treize millions quatre cent soixante-quinze mille (**13.475.000**) FCFA. Dans un même temps, l'entreprise doit couvrir des charges salariales de **38.914.818 net le mois**.

Il est donc impossible au rythme actuel de répondre à des paiements de salaires mensuellement. Par contre, vous disposez en vous des moyens et de leviers pour permettre d'atteindre de meilleurs résultats.

En témoignent les statistiques réalisées sur les produits Moneygram dans vos bureaux.

J'ai ici les statistiques relatives aux envois et aux réceptions faits bureau par bureau dans la période de janvier à mai 2021.

Il ressort que quatre (4) bureaux seulement portent à eux seuls l'activité de ce produit. Ce sont les Recettes Principales de Brazzaville et de Pointe-Noire et dans une moindre

mesure les bureaux de poste de Poto-Poto et Bacongo. Le constat est consternant car certains bureaux ne produisent absolument rien et donc ne génère aucun revenu (exemple Mouyondzi, Abala,...). ^[1]_{SEP} Avec une meilleure prise en main les résultats pourraient être considérablement renversés.

La vérité est là !

Malgré ces difficultés, notre engagement à poursuivre ensemble la marche vers le développement du secteur postal reste inébranlable.

La SOPECO a du potentiel qui nous incite à croire à son relèvement.

Le comité de gestion en a fait le constat. Il faut pour cela, une réelle prise de conscience professionnelle pour vous approprier votre outil de production.

Il s'agit là d'une invite à une nécessaire cohérence avec les critères de gestion individuel.

La stratégie du comité de gestion servira à faire progresser l'organisation de l'entreprise par la redéfinition des rôles à jouer par chaque travailleur.

Bénéficiaire de la bienveillante attention de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement Anatole Collinet MAKOSSO, la SOPECO peut rêver d'une situation bien meilleure que celle d'aujourd'hui.

Fort de cette attention particulière, je ne ménagerai aucun effort pour :

1-Revitaliser la SOPECO par l'amélioration de ses propres recettes, le recouvrement voir forcé des créances vis-à-vis de l'entreprise ;

2-Rendre opérationnel, à l'instar du FASUCE, le Fonds d'Accès au Service Postal Universel par l'adoption de cinq projets de décrets d'application de la loi n° 10 – 2009 portant réglementation du secteur des postes à savoir :

- projet de décret fixant les modalités d'approbation des tarifs des services relevant du service postal universel et des services réservés ;
- projet de décret fixant le poids limite des envois faisant partie des services réservés ;
- projet de décret fixant la liste des matières et objets interdits ;
- projet de décret fixant les modalités de financement et de gestion du Fonds de Service Postal Universel ;
- projet de décret portant désignation de l'opérateur du service postal universel.

3-Faire le plaidoyer d'accompagnement auprès du gouvernement de la république et permettre à la Poste du Congo d'être le tiers de confiance dans les projets intégrateurs de l'Etat.

Ce n'est qu'au prix de l'effort du travail bien fait, dans la discipline et le respect des textes en vigueur, qu'ensemble nous pourrons poursuivre, sous le leadership du Président de la République, Chef de l'Etat Son Excellence Monsieur Denis SASSOU NGUESSO, la marche vers le développement dans le secteur des postes.

Ressaisissons-nous !

Réapproprions-nous notre outil !

Impliquons-nous tous pour ressusciter notre poste, qui jadis faisait la fierté de notre Département.

Enfin, pour terminer mon propos, j'invite tous les travailleurs de la Poste qui sont en contact quotidien avec les clients à se faire vacciner contre la pandémie à coronavirus covid-19. Les vaccins sont gratuits aussi, nous bouterons ensemble cette satanée de pandémie.

Puisse cette Communication à l'endroit des travailleurs de la SOPECO semer les germes d'une paix durable et d'une prospérité voulue et attendue par tous.

Je vous remercie !